Arrêté n°2016-59 du 1er mars 2016 portant délégation de signature en faveur de M. Laurent BORDET

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Education, notamment son article L. 712-2;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 29 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Laurent BORDET en qualité de Vice-président délégué à la cohésion sociale,

ARRETE:

Article 1er - Dans le domaine administratif,

Délégation de signature est donnée à M. Laurent BORDET, Vice-président délégué à la cohésion sociale, pour signer, au nom du Président de l'université, la correspondance dans le périmètre de ses attributions.

Article 2 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er mars 2016.

Article 3 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 1er mars 2016, en deux exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Vu et pris connaissance Le délégataire Laurent BORDET Signé

Destinataires : Directeur général des services, Intéressé, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 11/05/2016